

[Texte]

doing this based on age, because we know that older workers have a harder time finding new employment and require a longer job search than younger workers. As a result, we have recommended, without being specific in detail, the introduction of what we have called UI seniority extended benefits, which would be based on a combination of age plus years of continuous employment. That is the second thing we could do.

The third thing we could do, which would be helpful for a whole variety of reasons, especially in a period when labour force mobility is being demanded increasingly by public policy, is increase the retirement benefits under the Canada Pension Plan. This is something the Canadian Labour Congress has advocated for years. Its connection with older worker adjustment may not seem obvious, but the connection is this. If CPP retirement benefits were doubled, as the CLC has proposed, a worker could take CPP benefits at age 60 and get a larger CPP retirement benefit at age 60 than is currently available at age 65. If nothing else, that would make early retirement a much more viable option for many of the older workers whose concerns are being addressed through POWA than is currently the case.

• 0950

So there are a few things to make it work off the start.

A couple more points on this. One is that I think part of what has happened to us over the last few years in addressing POWA, and frankly I think it has happened inside government, although I would be hard pressed to cite solid evidence of it, is there has been a problem in focusing on a successor to LAB without reference to the whole realm of what we can do for these older workers.

The last point I want to make in a sense picks up on some comments by Mr. Goodes and one of the concerns we raised about the purchase of annuities in our opening address. Mr. Goodes pointed out that the research of the CEIC advisory committee has pointed out that one of the things older workers really want is to be reintegrated into the labour force. One of our concerns about delivering POWA benefits through the purchase of annuities is that we are going to segregate administratively the way in which we provide income security from the other services these older workers need in order to be reintegrated into the work force. That is, because we are not delivering through CEIC, we are not delivering through the institution that can link these older workers up with training programs, with job counselling, job placement, and other services they need if they want to be re-employed.

[Traduction]

pensons qu'il y a de très bons arguments qui militent en faveur d'un tel système établi en fonction de l'âge, parce que nous savons que les travailleurs plus âgés éprouvent plus de difficultés à trouver un nouvel emploi et ont besoin d'une période plus longue que les travailleurs plus jeunes. Donc, nous avons recommandé, sans entrer dans le détail, l'adoption de ce que nous avons appelé des prestations d'assurance-chômage prolongées en fonction de l'âge qui seraient déterminées à partir de l'âge ajouté aux années d'emploi continu. Voilà la deuxième mesure que nous pourrions mettre en oeuvre.

À une période où on insiste davantage sur la mobilité de la main-d'oeuvre, nous pourrions comme troisième mesure utile à plus d'un titre accroître les prestations de retraite prévues par le régime de pension du Canada. Voilà une demande préconisée par le Congrès du travail du Canada depuis de nombreuses années. Le rapport avec l'adaptation des travailleurs âgés ne semble pas très évident, mais le voici. Si les prestations de retraite du RPC étaient doublées, comme l'a proposé le CTC, un travailleur pourrait décider de prendre sa retraite et recevoir des prestations du RPC à l'âge de 60 ans; ces prestations du RPC seraient plus élevées à l'âge de 60 ans que celles qu'il recevrait présentement à l'âge de 65 ans. À elle seule, cette mesure rendrait la retraite anticipée beaucoup plus intéressante pour de nombreux travailleurs âgés qui doivent s'en remettre au programme d'adaptation des travailleurs âgés.

Donc, on peut prendre quelques mesures pour rendre tout cela plus efficace dès le départ.

Toujours sur le même sujet. Je pense qu'au cours des dernières années dans l'élaboration du PATA, nous avons eu de la difficulté à trouver un successeur au programme des prestations d'adaptation pour les travailleurs sans faire allusion à tout ce que l'on peut faire pour ces travailleurs âgés. Nous avons connu ces difficultés au sein du gouvernement, mais il me serait difficile de prouver ce que j'avance.

La dernière chose que je veux mentionner fait suite à certains des commentaires faits par M. Goodes. Il s'agit d'une des préoccupations que nous avons soulevées dans notre déclaration d'ouverture au sujet de l'achat des rentes. M. Goodes a signalé que les travaux de recherche du Comité consultatif de la CEIC indiquaient que les travailleurs âgés voulaient véritablement être réintégrés sur le marché du travail. Fournir les prestations du PATA par l'entremise de l'achat de rentes soulève un problème. Nous allons isoler, administrativement du moins, la prestation de sécurité du revenu des autres services dont ces travailleurs âgés ont besoin pour réintégrer le marché du travail. Cela s'explique parce que nous ne faisons pas appel à la CEIC, nous n'utilisons pas l'organisme qui pourrait établir les liens entre ces travailleurs âgés et les programmes de formation, les services de consultation, le placement sur le marché du travail et les autres services